

Association Nationale  
des Conseillers Pédagogiques

# Ancp-fe@sh

Spécial  
Actions

Février 2014

## La lettre de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques

### Les conseillers pédagogiques en colère attendent une vraie revalorisation.

Les conseillers pédagogiques sont en colère ! *Déclaration commune de l'ANCP, le SGEN CFDT, le SNUIPP, le SE UNSA, et avec le soutien du SIEN UNSA et du SNPI FSU.*

En ouvrant un chantier métier spécifique aux conseillers pédagogiques le ministère de l'éducation reconnaissait enfin l'importance de leurs missions. Cependant, si ceux-ci constatent des avancées et se réjouissent que les missions soient recentrées sur la formation des maîtres et l'accompagnement des équipes, **ils ne peuvent en revanche se satisfaire des premières conclusions du chantier métier en matière de revalorisation financière de leur fonction. Celle qui est envisagée à l'issue des groupes métiers n'est pas à la hauteur des missions.**

Depuis plus de dix ans, les conseillers pédagogiques déplorent une dégradation constante de leur rémunération et de leurs conditions d'exercice :

- des demandes institutionnelles et de multiples tâches administratives se sont greffées à leurs missions premières et les éloignent de plus en plus de leur rôle de formateur,
- les régimes indemnitaires qui régissent leurs fonctions sont insuffisants : un conseiller pédagogique perçoit actuellement 1500 € bruts annuels au titre de sa fonction soit 125 euros par mois. C'est un des niveaux indemnitaires les plus bas chez les enseignants du premier degré.
- les conditions matérielles sont insuffisantes et les frais de déplacement, en baisse constante, ne couvrent pas leurs besoins.

Les conseillers pédagogiques sont engagés dans la réussite de la refondation et les réformes en cours :

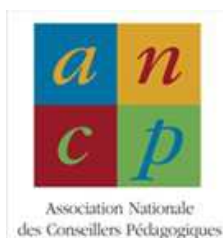
- rythmes scolaires,
- refonte de la formation des enseignants : formation initiale (ESPE), formation à distance (M@gistère),
- plan pour l'éducation prioritaire,
- accompagnement des enseignants dans la mise en place des nouveaux dispositifs : « plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de trois ans »...

Malgré l'intérêt de cette fonction, les signataires constatent le manque d'attractivité de cette fonction particulière et le nombre croissant de conseillers pédagogiques qui l'abandonnent chaque année.

Les conseillers pédagogiques ont besoin d'un signe fort du Ministère à la hauteur de leurs compétences spécifiques et de leur investissement. Les conclusions du groupe de travail ministériel dédié aux conseillers pédagogiques ne peuvent être un point d'arrivée définitif.

Nous souhaitons que ces discussions se poursuivent et ouvrent de nouvelles perspectives de revalorisation financière du métier de conseiller pédagogique.

Les conseillers pédagogiques engagent des actions locales et nationales, soutenues par les organisations signataires



Avec le soutien de

## DES REVENDEICATIONS NATIONALES ...DES ACTIONS LOCALES

Le CA national a rédigé la motion ci-dessus avec les représentants des cinq syndicats signataires, lors des journées de janvier à Lyon.

D'autre part une lettre est adressée à M. le Ministre de l'Education nationale pour lui demander la poursuite des négociations.

Le texte de la motion est envoyé également à tous les conseillers pédagogiques du territoire, ainsi qu'aux circonscriptions, aux DASEN, Recteurs, médias et politiques locaux.

Ces démarches sont soutenues par les organisations syndicales signa

Conseiller  
pédagogique  
en colère

### Extrait du forum « Quelle revalorisation ? »

Site <http://www.ancp.info/> (accès au forum par la page d'accueil)

« Les journées de janvier à Lyon nous ont montré combien les conseillers pédagogiques sont en colère suite aux propositions du ministère.

De nombreuses actions, rencontres ont déjà eu lieu dans de nombreux départements. Toutes ces actions visent à montrer la détermination des collègues à obtenir une vraie revalorisation !

- Refus massif d'assister à une réunion de travail autour de M@gistère ou prévision d'un boycott de la formation à distance,
- Port d'un badge « conseillers pédagogiques en colère »,
- Inscription massive sur la liste d'aptitude des directeurs,
- Réunions d'information syndicales,
- Rencontres avec les DASEN et les Recteurs,
- Réunions des conseillers pédagogiques dans de nombreux départements pour envisager des actions futures,
- Désengagement des GT (groupes de travail) départementaux,
- Rencontres avec les élus, sénateurs et députés, pour questions au gouvernement,
- Semaine blanche sans déplacement en coordination avec tous les personnels « roulants ».

### **COMMISSION ASH (travaux de janvier 2014 - complément au n°28 d'ancpfl@sh)**

*Poursuite du travail engagé sur la mutualisation, la sélection, et le classement sur le site des documents concernant les élèves d'EGPA à destination des conseillers pédagogiques : des documents qui abordent les besoins éducatifs particuliers (5 domaines renseignés), un éclairage sur les recherches récentes concernant les intelligences multiples, une sitographie et une bibliographie en construction.*

*En projet : enrichir le dossier CLIS/ULIS et le remettre en forme sur le site ; mettre en ligne des notes de lecture ainsi qu'un dossier particulier sur les DYS ; être force de proposition pour des parcours de formation à distance et/ou avoir un regard constructif sur ce qui est proposé.*

*Nous souhaiterions également que les conseillers pédagogiques nous fassent remonter leurs besoins et attentes par rapport à l'ASH.*